NATATION SCOLAIRE - NANTERRE II

La natation scolaire pour les classes élémentaires



Direction des services départementaux de l'éducation nationale des Hauts-de-Seine





Pourquoi enseigner la natation à l'école ?

- Accompagner les élèves de l'aisance aquatique vers le savoir nager.
- o Pour une maîtrise du milieu aquatique permettant de nager en sécurité dans un établissement de bains ou un espace surveillé (piscine, parc aquatique, plan d'eau...)
- Pour répondre aux enjeux fondamentaux de l'éducation à la sécurité et à la santé
- Pour favoriser l'accès aux diverses pratiques sociales, sportives et de loisirs.

La natation scolaire dans les programmes scolaires



https://www.education.gouv.fr/bo/22/Hebdo9/MENE2129643N.htm (cadre national)

ENSEIGNEMENT de la NATATION et EVALUATION des ELEVES du 1^{er} DEGRE

Circulaire DSDEN92-EPS n°2025-01

(cadre départemental)

Les attendus à l'école primaire

Le parcours des élèves sera désormais jalonné par trois différents temps d'évaluation :

En CP:L'aisance aquatique

En fin de cycle 2:
 Le test spécifique de CE2

En CM2 ou fin de cycle 3:
 L'attestation de « savoir nager en sécurité » (ASNS)

L'aisance aquatique

(visée pour les élèves de moins de 7 ans)

L'aisance aquatique se définit comme une première expérience positive de l'eau qui fonde la capacité à agir de façon adaptée dans une diversité de situations rencontrées en milieu aquatique.

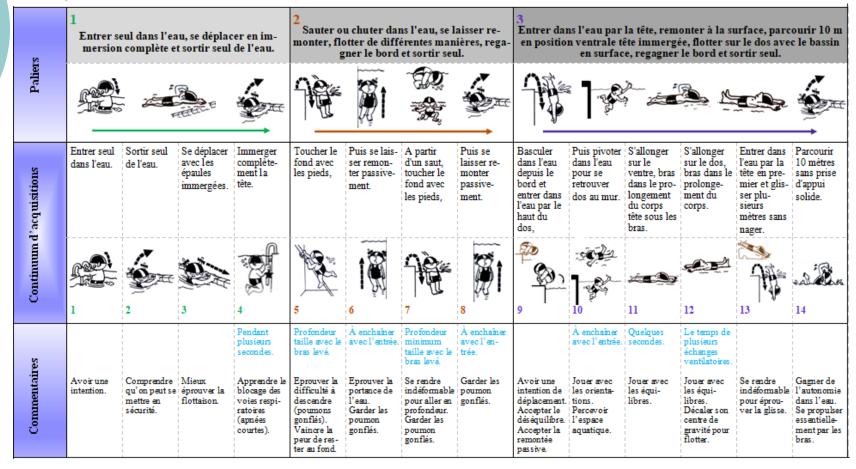
Envisagée comme un continuum ouvert d'acquisitions, l'aisance aquatique est particulièrement visée pour les enfants de moins de 7 ans.

Son acquisition est plus largement un objet d'enseignement incontournable pour tout élève non-nageur, quel que soit son âge, dans la perspective de l'acquisition du savoir-nager en sécurité.

L'aisance aquatique s'acquière en 3 paliers en 14 étapes.

L'aisance aquatique : Les 3 paliers en 14 étapes

Ces paliers doivent se réaliser en grande profondeur (au minimum taille de la personne avec les bras levés) et sans matériel de flottaison.



Les attendus et le test de fin de cycle 2

Ce test se fait sans aide à la flottaison et sans reprise d'appuis.

ENTRÉE	IMMERSION	DEPLACEMENT	
Non précisée	Temps d'immersion Durée et distance non précisées	Se d'éplacer sur une quinzaine de mêtres Manière non précisée	Regagner le bord. Non précisé
7	O CONTROL OF THE PARTY OF THE P	ou/et	T. C.
La manière d'entrée n'est pas pénalisée mais un saut du bord est préconisé.	Le passage sous la ligne se fait sans appui au sol ou sur un objet.	Le déplacement se fait à la conve- nance de l'enfant: pas de technici- té, une alternance nage dorsale et ventrale est possible.	L'enfant doit être capable de revenir au bord après sa nage pour montrer sa capacité à contrôler son action.

Les attendus de fin de cycle 3 et le test ASNS

L'ASNS reconnaît la compétence d'un jeune à nager en sécurité dans un établissement de bains ou un espace surveillé.

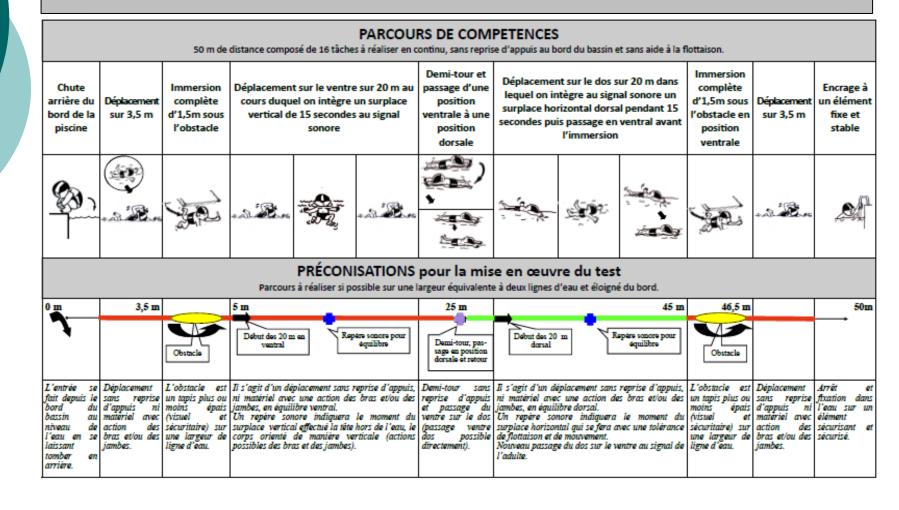
Son acquisition doit être envisagée dès que possible au cycle 3 (CM1, CM2, 6ème).

Sa maîtrise permet d'accéder à toute activité aquatique susceptible d'être programmée dans le cadre des enseignements obligatoires ou d'activités optionnelles en EPS ou à l'extérieur de l'école.

Le parcours doit être réalisé <u>en continuité, sans reprise d'appuis</u> au bord du bassin et sans lunettes.

L'exigence n'est pas celle d'une nage codifiée mais d'un trajet moteur avec coordination bras/jambe et allongement du corps sur l'eau.

TEST CYCLE 3 – ASNS



L'attestation de savoir nager en sécurité (ASNS) – à valider prioritairement à la fin du cycle 3

Circulaire DSDEN92-EPS n°2025-01

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS Liberti Figurial Frateratid	ANNÉE D'OBTENTION ATTESTATION « SAVOIR-NAGER » EN SÉCURITÉ définie par l'arrêté du 28 février 2022 relatif à l'attestation du « savoir-nager » en sécurité « savoir-nager » en sécurité est délivrée par (nom du directeur de l'école ou du chef d'établissement) , à			
	Nom : Date de naissance : / École / collège : Académie :	'_	Prénom :	
Cachet de l'établi signature du direc l'école ou du chef d'établissement	teur de	Professionnel agréé et titre	Professeur	

Le test « Pass-nautique »

(nécessaire pour les activités nautiques : voile, canoë-kayak, aviron...)

Ce test permet l'accès aux activités aquatiques dans le cadre des accueils collectifs de mineurs, lors des classes transplantées incluant des activités nautiques notamment.

Il peut être présenté dès le cycle 2, et lorsque cela est possible, dès la grande section de l'école maternelle.

La réussite au test peut être certifiée par tout enseignant des établissements publics (...) dans l'exercice de ses fonctions ou un professionnel qualifié.

Les élèves ayant déjà validé l'ASNS (et pouvant en attester) peuvent être dispensés du Pass-nautique.

L'élève doit enchaîner 5 tâches en continuité, sans appuis solides, sans limite de temps, avec ou sans brassière.

Le test permet de s'assurer que l'élève est apte à :

effectuer un saut dans l'eau	réaliser une flottaison sur le dos pendant cinq secondes	réaliser une sustenta- tion verticale pendant cinq secondes	nager sur le ventre pen- dant vingt mètres	franchir une ligne d'eau ou passer sous une embarcation ou un objet flottant
THE	THE PER		sal De	

Organisation des modules pour les écoles élémentaires de Nanterre

Stade nautique Maurice Thorez (Palais des sports)

CP – CE2 – CM2: 8 à 10 séances (dans le bassin ludique ou le bassin olympique).

1	du 22/09/2025 au 12/12/2025
2	du 15/12/2025 au 20/03/2026
3	du 23/03/2026 au 12/06/2026

Les acteurs des cycles de natation scolaire

Deux acteurs sont alors obligatoirement présents sur ces cycles:

- l'enseignant
- les MNS dont le nombre diffère donc en fonction de l'effectif et de l'âge des élèves.

Et peuvent être accompagnés d'autres acteurs:

- o les AESH
- Les parents

Taux d'encadrement des séances par groupe-classe

Attention, la natation scolaire nécessite un encadrement renforcé.

Ce taux d'encadrement ne tient pas compte de la présence d'un ou plusieurs personnel(s) qualifié(s) dédié(s) à la surveillance: la présence de celui-ci (ou ceux-ci) est obligatoire mais il(s) n'est/ne sont pas comptabilisés dans le taux d'encadrement.

	Groupe d'élèves d'école maternelle	Groupe d'élèves d'école élémentaire	Groupe mêlant élèves de maternelle et d'élémentaire
Moins de 20 élèves	2 adultes au moins	2 adultes au moins	2 adultes au moins
	dont le professeur de la	dont le professeur de la	dont le professeur de la
	classe	classe	classe
De 20 à 30 élèves	3 adultes au moins	2 adultes au moins	3 adultes au moins
	dont le professeur de la	dont le professeur de la	dont le professeur de la
	classe	classe	classe
Plus de 30 élèves	4 adultes au moins	3 adultes au moins	4 adultes au moins
	dont le professeur de la	dont le professeur de la	dont le professeur de la
	classe	classe	classe

Lorsque des regroupements de classes ou des échanges de services sont organisés, le professeur de la classe peut être remplacé par un autre professeur. Merci alors de le signaler à la circonscription.

Taux d'encadrement des séances par groupe-classe

Pour la rentrée 2025-2026, les effectifs des maîtres-nageurs étant très contraints et restreints, nous ne serons plus en mesure de positionner deux d'entre eux auprès de chaque groupe-classe. Cela ne sera qu'exceptionnel.

Chaque enseignant ne sera donc accompagné que d'un seul MNS.

La classe restera toujours scindée en deux demis groupes (groupes constitués à l'issue de la première séance, dédiée à une évaluation des compétences des élèves) et l'un des deux groupes, et les enseignements associés, devront donc être pris en charge par l'enseignant.

Charge alors à ce dernier d'échanger avec le MNS qui l'accompagnera pour la répartition des groupes et l'accompagnement de ceux-ci.

<u>Un dossier pédagogique</u> est mis à la disposition des enseignants afin de les aider dans la mise en œuvre des séances.

Rôles des enseignants et responsabilité

- L'enseignant reste toujours responsable de la séance dans le cadre d'un projet pédagogique de circonscription, validé par l'IEN, et qu'il adapte à son profil de classe pour permettre l'accès de tous au « Savoir nager ».
- Il est aidé dans cette tâche par des professionnels qualifiés.
- La présence de personnels de surveillance et d'encadrement au cours de l'enseignement de la natation ne modifie en rien sa responsabilité.
- L'enseignant s'assure donc en permanence des conditions de sécurité de tous ses élèves et notamment que les conditions d'encadrement attendues soient bien respectées.
- Il s'engage à pendre une <u>part active et attentive</u> à toutes les séances.
- Il devra prendre en charge l'enseignement de la natation auprès de l'un des deux demis groupes qui seront constitués à l'issue de la première séance (dédiée à l'évaluation des élèves).
- Pour assurer cet enseignement, les fonctionnaires stagiaires et les enseignants contractuels devront justifier de leur qualification en natation et en secourisme auprès du CPC en charge du dossier EPS (attestation à fournir obligatoirement).

 Tillet Anaëlle CPC Nanterre II - Anaelle. Tillet@ac-versailles.fr



Cas particulier des AESH

- Les AESH accompagnent uniquement les élèves en situation de handicap auprès desquels ils/elles sont attaché(e)s.
 En fonction du PAI ou du PPS, ils peuvent accompagner les élèves dans l'eau, si cela est nécessaire et s'ils le souhaitent, mais n'en ont pas l'obligation.
- Ils ne sont pas soumis à l'agrément préalable du DASEN mais ils peuvent utilement suivre les sessions de formation destinées aux intervenants non qualifiés (parents bénévoles).
- Un élève porteur de handicap (avec un PPS) ne pouvant bénéficier de la présence d'un AESH lors des séances de natation peut être accompagné par un parent uniquement sur accord, après consultation du CPC en charge du dossier EPS.

Les parents

Deux cas de figure se présenteront :

En élémentaire

Les parents accompagnateurs

Ils ne sont **pas obligatoires** en élémentaire, même pour les classes se déplaçant seules, comme indiqué dans la <u>circulaire sur les sorties</u> scolaires:

« A l'école élémentaire, l'enseignant peut se rendre seul avec sa classe, soit à pied, soit en car spécialement affrété pour la sortie scolaire, sur un lieu à proximité de l'école, pour une durée globale qui ne dépasse pas la demijournée de classe ».

(la natation scolaire rentre donc dans ce cadre).

Les parents agréés

Ils ne sont pas nécessaires en élémentaire lors des cycles de natation scolaire puisque le PE est toujours accompagné de 1 ou 2 MNS.

ATTENTION

Toutefois, dans le cadre d'une sortie exceptionnelle « de loisirs » en fin d'année, la présence d'1 ou 2 adultes agréé(s), en plus de l'enseignant, sont nécessaires en fonction de l'effectif de la classe.

Au-delà de la mi-juin, les MNS n'assurent que la surveillance des bassins et ne peuvent être inclus dans le taux d'encadrement.

3 adultes maximum par car

La liste des élèves

(Document transmis par mail aux écoles par les chefs de bassin) Veiller à la compléter (si possible numériquement) avant votre venue pour la 1^{ère} séance du cycle et à bien l'apporter lors de celle-ci.

Mentionnez bien sur cette liste les élèves nécessitant un accompagnement ou une vigilance spécifique et signalez-les dés votre prise de contact avec le/les MNS qui vous accompagneront lors des séances.

Le trajet : attention à être ponctuels.

N'oubliez pas que le car ne s'occupe pas que de votre classe et que tout retard de votre part entraîne ensuite des retards sur toutes les rotations ultérieures.

L'heure mentionnée sur les plannings est celle à laquelle le car doit quitter l'école ou le Palais des Sports.

Veillez également à signaler au service enseignement toute difficulté liée au transport en car et à ne pas multiplier de manière trop importante le nombre d'accompagnateurs.

A l'issue de la séance, merci de ne prévoir la prise d'un éventuel en-cas qu'une fois de retour à l'école.

 Accès aux vestiaires, douches, hygiène et tenue (élèves – enseignants).

Les parents accompagnateurs ne seront pas admis au-delà des vestiaires.

Veillez à ce que les élèves et les adultes soient bien munis d'un maillot de bain répondant aux règles des piscines municipales.

Nous vous rappelons que la douche <u>avec savon</u> est obligatoire <u>avant</u> la séance.

Nous vous rappelons également que le port du bonnet de bain est obligatoire sur tous les bassins (y compris pour les adultes).

Il est rappelé aux enseignants qui n'iraient pas dans l'eau de prévoir une tenue adaptée. Il vous faudra, à vous aussi, traverser l'espace des douches et les pédiluves.

O Elèves dispensés : la classe entière est concernée par la natation puisqu'elle reste un enseignement obligatoire.

En cas de dispense, celle-ci doit être justifiée par la transmission d'un certificat médical.

Si celle-ci est bien effective, il est toutefois recommandé de répartir le ou les élève(s) dans une autre classe.

O Droit à l'image : il est nécessaire d'obtenir l' autorisation des parents pour photographier ou filmer leur enfant durant les séances. N'oubliez pas également de demander l'accord des MNS si ceux-ci apparaissent sur les prises de vues.

<u>Attention</u> aux « parents-photographes » : les prises de vues par les parents ne sont pas autorisées.

Absences:

o <u>de l'enseignant</u>:

Si celui-ci peut-être remplacé, la séance peut se dérouler normalement (en maternelle, prévenir les chefs de bassin que l'enseignant ne sera pas forcément en mesure d'aller dans l'eau faute d'une tenue de bain).

En cas de non remplacement, le directeur doit prévenir la piscine de l'annulation de la séance le plus rapidement possible ainsi que le services des cars. (06 02 03 35 32: chefs de bassin).

Aucune séance de rattrapage ne pourra malheureusement être mise en place.

Absences:

o <u>d'un maître-nageur</u>:

Les chefs de bassin tentent de prévenir les écoles dés que possible.

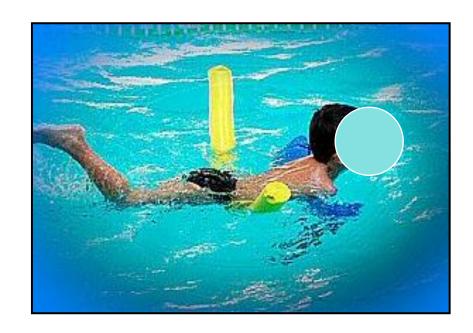
Cette année, en raison d'effectifs restreints, un seul MNS sera associé à chaque classe. (La présence de 2MNS sera désormais exceptionnelle). Si celui-ci ne peut être remplacé, la séance sera donc annulée car la présence seule de l'enseignant pour la mener ne garantit pas le taux d'encadrement attendu.

NATATION SCOLAIRE - NANTERRE I ET II

LE PROJET PEDAGOGIQUE



Direction des services départementaux de l'éducation nationale des Hauts-de-Seine





De la préparation du cycle... ...à sa mise en œuvre pratique

- Comment préparer ses élèves ?
 - Recueil de représentations
 - « On sait battre les jambes et les mains dans l'eau profonde sans les bâtons. Quand je n'ai rien pour m'aider, je tombe. Je ne peux plus flotter. »
 - Lecture d'ouvrages de littérature de jeunesse.
 Bibliographie disponible sur le site de circonscription.



Activités de langage: lexique spécifique à l'activité

Mise en œuvre pratique

o Séance 1

- -Observation par les MNS de la présence de verrues et/ou de molluscums chez les élèves.
- -Evaluation diagnostique en vue de la constitution de groupes de besoins pour les séances ultérieures.

Séances suivantes

Co-intervention avec le MNS, ce dernier et l'enseignant étant chacun en charge d'un groupe d'élèves.

Quelques incontournables de la séance

- La profondeur variera d'une séance à l'autre ;
- Un temps dédié à la reprise de situation et d'exercice déjà connus des élèves.
- Un temps dédié à des exercices éducatifs adaptés permettant des phases d'entrainement, de répétition et de réinvestissement;
- Un temps de 5 à 10 minutes de jeu pour clore la séance menée : relais, filet des pêcheurs, passe à 10, déménageurs, balles brûlantes...

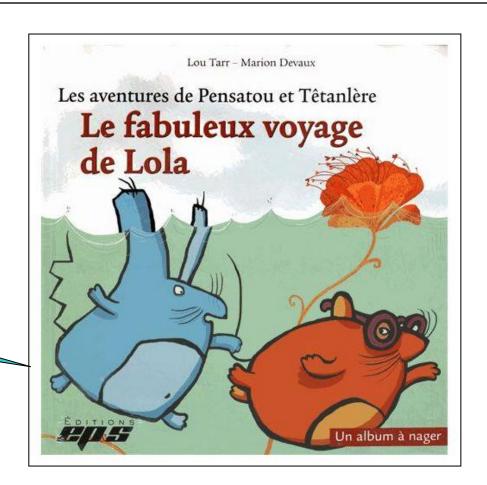
Exploitation en classe (avant/après)

Mobiliser le langage dans toutes ses dimensions:

- Lecture d'albums/romans/romans graphiques
- Poésies thématiques
- Activités de langage: vocabulaire spécifique à l'activité et syntaxe, dictée à l'adulte (album écho), maquettes, fiche d'auto-évaluation, de progression, de projet personnel...
- Jeux de langage: loto, memory...
- Construction de traces écrites (livres numériques via One par exemple ou Bookcreator)

Des outils à disposition des enseignants

Pour les classes de GS (voire de CP)

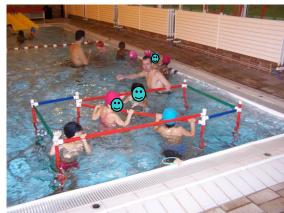


Atelier de langage à partir de photos

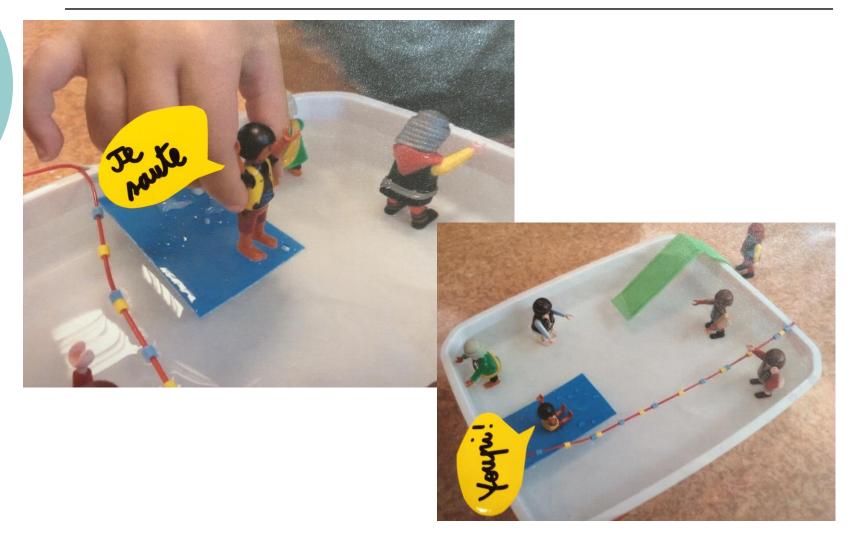






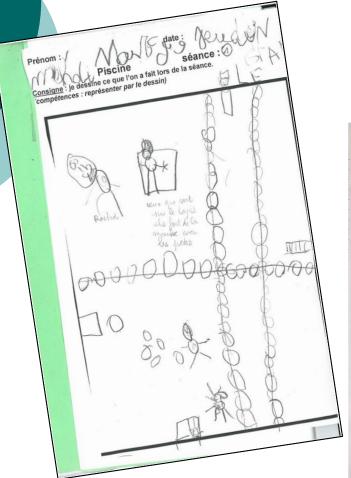


Agir dans l'espace pour le représenter

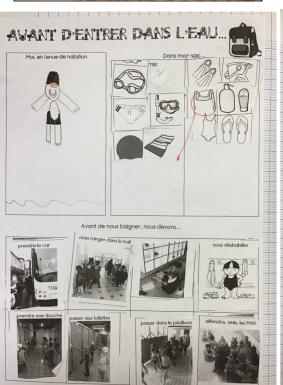


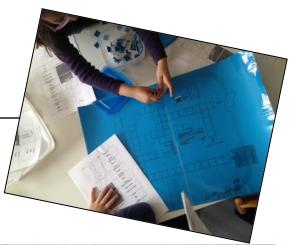
Un « carnet du nageur » pour

« garder trace »



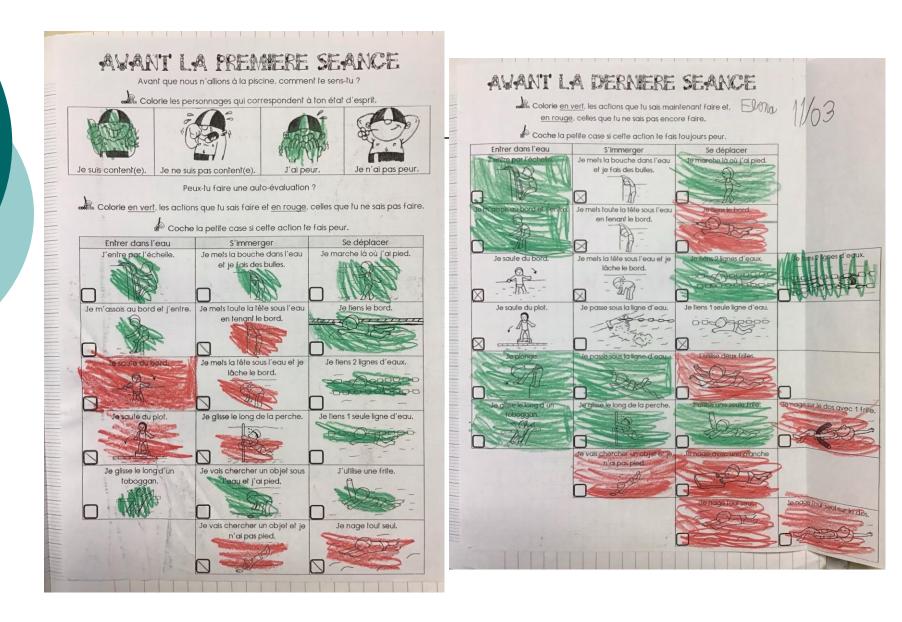


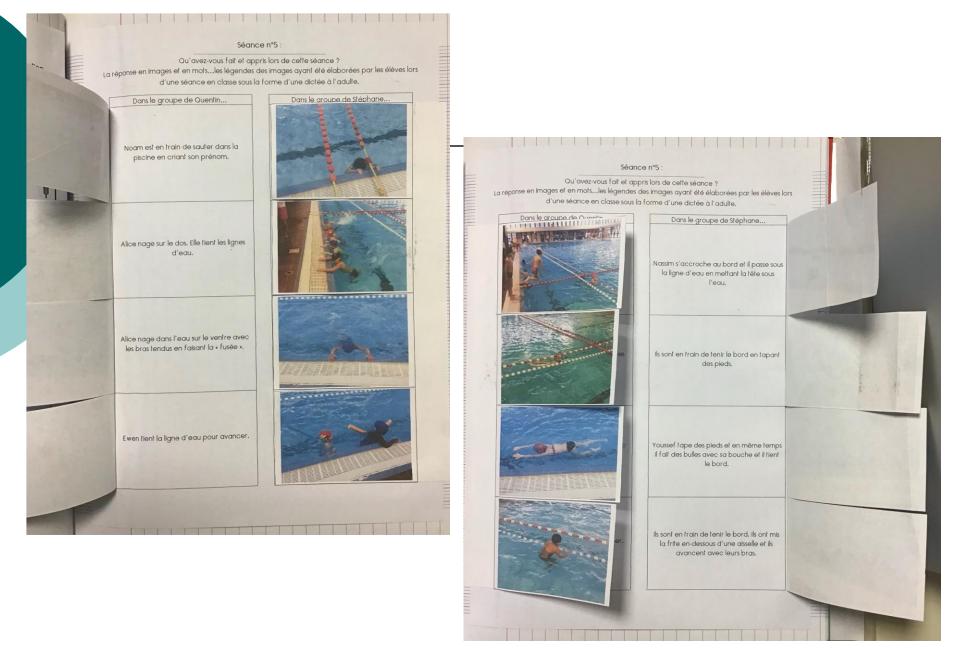






Tillet Anaëlle CPC Nanterre II - Anaelle.Tillet@ac-versailles.fr





Tillet Anaëlle CPC Nanterre II - Anaelle.Tillet@ac-versailles.fr



Bette année, à la pirème ...

J'ai apprisso à mayer plus vite sur le dos et le ventre J'ai auni apprists à faire l'épocanget de noer et l'étaile de voer sur le dos. Sur une plate je suis me destrid entien de faire le pareours et la règle de pareours et la pa



Tillet Anaëlle CPC Nanterre II - Anaelle.Tillet@ac-versailles.fr

Du lien avec les autres disciplines

- Enseignement moral et civique: hygiène, sécurité...
- Questionner le monde / sciences :
 Se repérer dans l'espace (usage des maquettes par exemple), reconnaître des comportements favorables à la santé, EDD...
- Apprendre à porter secours

Merci de votre attention

